

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 44 de l'ordre du jour

Culture de paix**Lettres identiques datées du 28 septembre 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la première Réunion ministérielle sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix, qui a eu lieu le 21 septembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Cette réunion a adopté la déclaration ministérielle ci-jointe (voir annexe), qui énonce le plan de travail que se sont fixé les 15 pays qui partagent la même optique.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Lauro L. **Baja**, Jr.



**Annexe aux lettres identiques datées du 28 septembre 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée
générale par le Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

1. Les ministres des États* qui partagent la même optique se sont réunis le 21 septembre 2006 à New York, comme le prévoyait la Déclaration sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix que leurs dirigeants avaient adoptée le 13 septembre 2005 à New York.
2. Les ministres ont souligné la volonté des États Membres de promouvoir une culture de paix et de dialogue aux niveaux local, national, régional et international, telle que définie dans la Déclaration du Millénaire, qui place notamment la tolérance parmi les valeurs fondamentales qui sont essentielles dans les relations internationales au XXI^e siècle, dans lesquelles les êtres humains se respecteraient dans leur diversité de convictions, de cultures et de langues, sans que leurs différences à l'intérieur des sociétés et entre elles soient redoutées et réprimées, mais cultivées au contraire en tant que biens précieux de l'humanité.
3. Les ministres ont noté avec satisfaction que le Document final du Sommet mondial de 2005 réaffirme notamment la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, ainsi que le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et son programme d'action, et la valeur des différentes initiatives en faveur d'un dialogue des cultures et des civilisations, notamment le dialogue sur la coopération interconfessionnelle.
4. Les ministres ont également noté avec satisfaction que, depuis l'adoption de la Déclaration sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix, plusieurs mesures et initiatives positives et qui se renforcent mutuellement ont été prises aux niveaux national, régional et international; parmi elles figurent les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session, le lancement de l'Alliance des civilisations, la création du Forum tripartite sur la coopération interconfessionnelle pour la paix, projet pilote de l'UNESCO sur le dialogue œcuménique, la création du Conseil des droits de l'homme, le Plan d'action de Larnaca pour la compréhension entre les religions et la coopération en faveur de la paix dans le monde, et enfin le deuxième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, qui a notamment affirmé la nécessité pour tous les États de poursuivre leurs efforts internationaux pour élargir le dialogue et améliorer la compréhension entre les civilisations, les cultures et les religions.
5. Les ministres ont souligné l'importance d'activités concrètes et suivies menées dans toutes les régions par une gamme aussi large que possible de partenaires et d'intervenants en faveur d'une culture de paix et, à cet égard, ils ont invité les États, les organisations internationales et régionales et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, à prendre des mesures pratiques et dynamiques aux niveaux local, national, régional et international en vue de promouvoir encore le dialogue et la compréhension mutuelle entre les religions, les cultures et les civilisations.

* Bangladesh, Égypte, Gambie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sénégal, Slovénie, Tadjikistan, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

6. Les ministres ont lancé un appel en faveur d'un message fort et unificateur sur la nécessité d'un dialogue et d'un terrain d'entente entre les civilisations, les cultures et les religions; ce message devrait exprimer clairement la volonté de rechercher ensemble les moyens d'encourager la tolérance et le respect de la diversité et de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction. Les organes concernés de l'ONU, y compris l'Assemblée générale et le Rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conviction du Centre pour les droits de l'homme, devraient apporter des contributions positives à cet égard et favoriser un dialogue indispensable sur ces questions importantes et délicates, au nombre desquelles figurent une meilleure application de toutes les dispositions pertinentes des instruments internationaux existants ainsi que la possibilité d'adopter de nouvelles mesures aux niveaux international, régional et national afin de contribuer à l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse.

7. Les ministres sont convenus d'engager des pourparlers à l'ONU au sujet du rôle positif que la diffusion de l'information peut jouer en favorisant la tolérance, le respect des religions et des convictions ainsi que la liberté de religion et de conviction.

8. Les ministres ont souligné la nécessité d'une action harmonisée et coordonnée, notamment par le biais de mesures législatives aux niveaux national, régional et international pour interdire la diffusion de textes xénophobes et racistes visant des communautés religieuses ou ethniques quelles qu'elles soient, qui ont pour effet de renforcer l'intolérance et qui constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la haine.

9. Les ministres, tenant compte du prochain rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations, sont convenus d'examiner la nécessité de désigner par la suite un interlocuteur au Secrétariat de l'ONU qui serait chargé de conseiller le Secrétaire général au sujet des activités internationales et régionales de plus en plus nombreuses qui portent sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix ainsi que d'autres programmes et initiatives connexes aux niveaux national, régional et international.

10. Les ministres sont convenus de procéder, à leur prochaine réunion, à un échange de vues sur leurs données d'expérience nationale respectives dans l'application de la Déclaration sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et ils ont invité d'autres gouvernements à participer à cette initiative afin d'informer et de guider d'autres États Membres de l'ONU et d'obtenir leur appui et leur coopération.

11. Les ministres sont convenus qu'ils se réuniraient en marge du débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont invité d'autres gouvernements à s'associer à la Déclaration sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix.